

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1939

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« date »,

insérer les mots :

« de l'administration de la substance létale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.